

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

15-03-2010 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le quinzième jour de mars deux mille dix (2010) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Gilles Coutu, Daniel Bellerose et Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

53-2010 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

54-2010 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal des assemblées tenues le 15 février 2010.

ADOPTÉE

55-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de février 2010.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
5554	Équipement de bureau Joliette	160.28 \$
5555	Camions Excellence	6,160.17 \$
5556	Construction Luc Grégoire inc.	987.66 \$
5557	Hydro-Québec	11,668.26 \$
5558	Ministère du Revenu du Québec	6,911.44 \$
5559	Société Québ. D'Ass. Des Eaux	1,790.15 \$
5560	Distribution 94 Enr.	7,901.26 \$

5561	Petite Caisse	658.00 \$
5562	Ultramar	4,307.34 \$
TOTAL :		40,544.56 \$
	Salaires	42,563.33 \$
	Frais de banque	120.00 \$
	REER payes d'avance	\$
	Intérêts – emprunt temporaire	106.73 \$
	Remboursement marge crédit.	141,000 \$
TOTAL :		186,793.73 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de mars 2010.

5563	Bell Canada	1,410.49 \$
5564	Receveur Général du Canada	311.00 \$
5565	Société de l'Assurance Automobile du Qc	15,296.00 \$
5566	Ministère du Revenu du Québec	7,642.47 \$
5567	Receveur Général du Canada	5,658.98 \$
5568	Fédération Québécoise des Mun.	159.80 \$
5569	Fonds des Pensions Alimentaires	587.84 \$
5570	Hydro-Québec	1,255.30 \$
5571	Hydro-Québec	1,985.95 \$
5572	Téelus Mobilités	475.70 \$
5573	Ultramar	7,325.37 \$
<u>TOTAL :</u>		<u>42,108.90 \$</u>

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 15 MARS 2010

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
5574	André Laporte & Ass.	1,315.40 \$
5575	Ass. Des dir. Municipaux	507.94 \$
5576	Atelier J.P. inc.	57.94 \$
5577	Beauséjour Dominique	184.00 \$
5578	Beauséjour Jules	500.00 \$
5579	Bellerose Jean-Pierre	142.50 \$
5580	Be3ll-Gaz Ltée	1,907.84 \$
5581	Bell Canada	130.31 \$
5582	Berry Fab Métal	557.66 \$
5583	BLR Motorisé inc.	12.99 \$
5584	Linde Canada	12.08 \$
5585	Boisjoli Transport inc.	322.37 \$
5586	Boivin & Gauvin inc.	568.89 \$
5587	Buanderie St-Michel	40.07 \$
5588	Camions Excellence	247.78 \$
5589	Conseil de Développement	223.68 \$
5590	Certilab	462.80 \$
5591	Chambre de Commerce	152.38 \$
5592	Comptoir Alimentaire	500.00 \$
5593	Conteneur Recycle inc.	1,341.03 \$
5594	Contole Télérobo	169.31 \$
5595	Coutu Gilles	446.50 \$

5596	Création Louny Enr.	96.00 \$
5597	Defoy Électrique inc.	1,643.56 \$
5598	Dépanneur R. Prud.Homme	141.98 \$
5599	Dépôt Rive-Nord inc.	5,056.24 \$
5600	Dunton Rainville senc	814.54 \$
5601	Equipements Signa inc.	1,063.29 \$
5602	Equip. Industriels Joliette inc.	134.48 \$
5603	Fonds de l'information foncière	36.00 \$
5604	Garage Tellier & fils	126.83 \$
5605	Georges-H. Durand Ltée	28.15 \$
5606	Hétu Jocelyn	226.00 \$
5607	Imprimerie R. Pinard inc.	186.24 \$
5608	Jean-Marc Brissette inc.	361.77 \$
5609	Joliette Hydraulique inc.	888.62 \$
5610	Joliette Dodge Chrysler Ltée	2,118.13 \$
5611	J.-Pierre Girard	3,422.77 \$
5612	Lacelle Francis	425.00 \$
5613	L' Ass. Des Pompiers St-Michel	396.00 \$
5614	La Survivance	5,867.08 \$
5615	LBHA & Associés	2,813.41 \$
5616	Les Services de Gestion SGT	60,836.96 \$ \$
5617	Martin – Produits de bureau	68.50 \$
5618	M.C. Beauséjour & Richard Inc.	732.45 \$
5619	Mécaniqueu Jecc Ltée	6,269.03 \$
5620	Médimage	318.41 \$
5621	M.R.C. de Matawinie	14,079.75 \$
5622	P.E. boisvert Auto Ltée	187.16 \$
5623	PG Govern Inc.	1,456.09 \$
5624	Pièces d' Auto Joliette inc.	1,186.98 \$
5625	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	657.93 \$
5626	Satelcom inc.	28.16 \$
5627	Techno Diésel inc.	2,233.71 \$
5628	Univar Canada Ltée	962.03 \$
5629	Würth Canada Ltée	177.11 \$

TOTAL :- 124,843.83

5630	Lalonde Andre, Dubois Lynda	13.59 \$
5631	Plouffe Marc	29.08 \$
5632	Camions Excellence	6,540.16 \$
5633	Charette Jean-Pierre	34.72 \$
5634	CPU Service inc.	222.36 \$
5635	EBI Environnement inc.	5,362.94 \$
5636	ITT W & WW	233.65 \$
5637	Le Fonds de Solidarité FTQ	3,655.80 \$
5638	Maison des Jeunes du Nord	160.0 \$
5639	Michel Dion Mécanique	291.16 \$
5640	Nicoletti Pneus & Mécanique	496.66 \$
5641	Québec Linge	811.02 \$
5642	Saint-Georges Madeleine	10,000.00 \$
5643	Satelcom Internet	492.77 \$
5644	Westburne	50.25 \$
5645	Financière Banque Nationale	1,326.98 \$

TOTAL :- 29,720.96 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

10-02-24 MRC de Matawinie – représentation bassin versant Saint-Maurice.
10-02-25 MTQ, Joliette – creusage des fossés et pavage rue des Aulnaies.
10-03-01 Jean-François Coupal – remerciement.
10-03-02 Gilles Lussier, Évêque de Joliette – 6^e tirage diocèse-paroisses.
10-03-03 MTQ, direction – creusage des fossés et pavage rue des Aulnaies.
10-03-04 Municipalité de Saint-Jean-de-Matha – dossier fermeture du Centre Local d’emploi à Saint-Jean-de-Matha.
10-03-04 Raymond Malo – permission d’installer un quai.
Mars 2010 Chambre de Commerce – assemblée générale annuelle.
Mars 2010 MRC de Matawinie – 3 offres d’emploi.

56-2010 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Nomination pr siéger à la table Bassin Versant St-Maurice. Pour faire suite à la résolution CM-054-2010, d’aviser la MRC de Matawinie que M. Francis Lacelle, inspecteur en environnement de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est nommé par le conseil municipal pour siéger à la table du Bassin Versant Saint-Maurice au nom de la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

57-2010 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Appui à St-Jean-Matha, concernant le CLE. D’appuyer la résolution 2010-095 de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha pour le maintien des services du Centre Local d’Emploi de Saint-Jean-de-Matha afin que les municipalités situées au nord comme Saint-Michel-des-Saints, fortement touchés par la perte d’emploi dans l’industrie forestière, puissent avoir accès à un service auquel ils ont droit.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre de l’Emploi et des Service Sociaux, M. Sam Hamad.

ADOPTÉE

58-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

AGA Chambre de Commerce 2010. D’autoriser les membres du conseil et le directeur général d’assister à l’assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie qui aura lieu le mardi 23 mars 2010, 18H00, à la Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau à Saint-Zénon. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

59-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter financiers. états D’accepter les états financiers 2009 de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

60-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Annuler résolution 23-2005. D'annuler la résolution 23-2005 afin de retourner 89 249.\$ à l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

61-2010 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Modification annulation résolution et de De modifier la résolution 281-2008 afin d'enlever 106 000.\$ du montant payable par le fonds de roulement.

D'annuler la résolution 141-2009 afin d'enlever 130 000.\$ payable par le fonds de roulement.

D'annuler la résolution 283-2009 afin d'enlever le montant des travaux supplémentaires payables par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

Province de Québec
MRC de Matawinie
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints

RÈGLEMENT OMNIBUS 530-2009

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME N° 319-1992 :

- Afin de définir le mot *quai* ;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 :

- Afin de modifier la réglementation pour autoriser les quais fixes sur le Réservoir Taureau;

- Afin d'ajouter l'usage *Communautaire récréatif* à la zone commerciale de service (Ca-2) ;

- Afin de réduire la zone Ra-1 et en agrandissant la zone CoIn-1

- Afin de réduire la zone CoIn-1 et en agrandissant la zone In-2

- Afin de modifier la grille des spécifications;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTRÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

- afin de retirer la zone Vb-7 des zones en PIIA;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sous la résolution 90 CCU 2009;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi 125, loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbations référendaires (réf. art. 123 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION a été donné à une séance régulière du conseil le 21 décembre 2009;

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique le 15 février 2010;

En conséquence :

62-2010

Il est proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

La Municipalité de Saint-Michel-Des-Saints adopte le présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit, par résolution no. 62-2010 comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

ARTICLE 2

L'article 2.4 du règlement 319-1992 est modifié en ajoutant la définition du mot *quai*;

Quai : Ouvrage qui s'avance dans l'eau à partir de la rive de façon à permettre l'accostage et l'amarrage des embarcations. La passerelle fait partie intégrante du quai. Le quai doit être construit de façon à maintenir la libre circulation de l'eau, à ne pas entraîner la modification de la rive et du littoral, à minimiser le risque d'érosion, à ne pas dégrader le paysage et à ne pas entraîner l'occupation permanente du littoral. Le quai pourra être enlevé en tout temps.

ARTICLE 3

L'article 6.6.3-a) du règlement de zonage # 320-1992 est modifié en retirant le premier astérisme défini comme suit : «*Nonobstant ce qui précède, sur le littoral du réservoir Taureau, seuls les quais fabriqués de plates-formes sont autorisés.* ».

ARTICLE 4

Le deuxième (2^e) paragraphe de l'article 6.11.1 du règlement de zonage # 320-1992 est modifié comme suit :

-Les usages suivants exigent l'aménagement d'une aire tampon lorsque l'emplacement est adjacent à une rue ou à un chemin (public ou privé), à un usage résidentiel, de villégiature, de commerce d'hébergement, de restauration, communautaire d'envergure et commerciale industrielle :

- Commerce extensif
- Industries
- aéroportuaire

ARTICLE 5

L'article 7.2.1) du règlement de zonage # 320-1992 est modifié comme suit :

Le 6^e point devient le 7^e point et le nouveau 6^e point est défini comme suit;

6) les usages communautaires récréatif, seulement dans la zone (Ca-2) (*Voir annexe A*).

ARTICLE 6

L'article 16.2.1-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998 est modifié en retirant la zone Vb-7 (*voir annexe B*)

ARTICLE 7

L'article 16.2.2-2) du règlement sur les PIIA # 400-1998 est modifié en retirant la zone Vb-7 (*voir annexe B*)

ARTICLE 8

Les plans de zonages I, et III sont modifiés en réduisant la zone commerciale industrielle CoIn-1 et en agrandissant la zone Industrielle In-2.

Une partie du lot 30B, rang C, canton de Brassard est transformée en zone industrielle In-2 (*voir plan en annexe C ci-joint*).

ARTICLE 9

Les plans de zonages I, et III sont modifiés en réduisant la zone résidentielle Ra-1 et en agrandissant la zone commerciale industrielle CoIn-1.

Une partie du lot 30A, rang C, canton de Brassard est transformée en zone commerciale industrielle CoIn-1 (*voir plan en annexe D ci-joint*).

ARTICLE 10

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi suite à l'émission du certificat de conformité devant être émis par la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie.

Adopté à la séance régulière du conseil le 15 mars 2010

LECTURE FAITE

Alain Bellerose
Directeur général
Secrétaire Trésorier

Jean-Pierre Bellerose
Maire

68-2010 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 51 de la Joie Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Mario D. Gonçalves pour la propriété située au 51, chemin de la Joie. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal construit à 13.41 mètres (43.99 pieds) de la limite de propriété avant, au lieu de 15 mètres (49.21 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.13.5 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement dans la marge avant est minime;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière (bande riveraine) est respectée;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Mario D. Gonçalves.

ADOPTÉE

69-2010 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 1801, des Conifères Le CCU a étudié la demande d'un projet de construction (PIIA) par Mme Christine Vadnais et M. Stéphane Ducharme pour la propriété située au 1801 chemin des Conifères (zone Va-3)

CONSIDÉRANT QUE la conformité du projet au règlement des PIIA # 400-1998

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de projet de construction (PIIA) par Mme Christine Vadnais et M. Stéphane Ducharme

ADOPTÉE

70-2010 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter projet de construction du 1460, ch. Pointe-Fine Le CCU a étudié la demande d'un projet de construction (PIIA) par M. Louis Goulet pour la propriété située au 1460 chemin de la Pointe-Fine (zone Va-4)

CONSIDÉRANT QUE la conformité du projet au règlement des PIIA # 400-1998

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de projet de construction (PIIA) par M. Louis Goulet

ADOPTÉE

71-2010 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 150, Beaulac Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Stéphan Roy et Mme Marjolaine Leclerc pour la propriété située au 150, chemin Beaulac. La demande concerne l'implantation d'un bâtiment principal construit à 5 mètres (16.4 pieds) de la limite de propriété arrière, au lieu de 20 mètres (65.6 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.2 2) du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 400-1998.

CONDIDÉRANT QUE le voisin arrière est le terrain du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale gauche et la bande riveraine seront respectées;

CONSIDÉRANT QUE le respect de la topographie naturelle (galet);

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Stéphan Roy et Mme Marjolaine Leclerc.

ADOPTÉE

72-2010 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat panneaux. D'autoriser l'achat des panneaux de signalisation les Fleurons du Québec chez Kalitec.

ADOPTÉE

73-2010 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 28 février 2010.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de février 2010.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 8 mars 2010.

----- Dépôt du procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires pour l'assemblée du 10 février 2010.

74-2010 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Autorisation participer à un lancement. D'autoriser François Dubeau, conseiller, à participer au lancement de la Politique Culturelle de la MRC de Matawinie qui se tiendra à Saint-Jean-de-Matha le 16 mars 2010. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

75-2009

Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée assemblée

Que la présente assemblée soit levée.

Alain Bellerose
secrétaire trésorier
directeur général

Jean-Pierre Bellerose
maire

ADOPTÉE